

Ouverture du Service DUME, un pas en avant dans la dématérialisation des marchés publics

Noisy-le-Grand, le 13 avril 2018

La Direction des Affaires Juridiques (DAJ) des ministères économiques et financiers et l'Agence pour l'Informatique Financière de l'Etat (AIFE) annoncent l'ouverture du Service DUME à destination de des acheteurs publics et de leurs fournisseurs

Voulu et conçu par la Commission européenne, le document unique de marché européen - ou « DUME » - est une déclaration sur l'honneur harmonisée relative à la compétence, la situation financière et la capacité d'une entreprise à candidater à un marché sur le territoire de l'Union européenne.

« L'Etat met à disposition de tous les acheteurs publics et tous les candidats un outil de dématérialisation de la candidature : Service DUME offre un service en permanence adapté à la réglementation nationale et européenne. Sa mise en œuvre sur les profils d'acheteur permettra de bénéficier des facilités du dispositif du « Dites le nous une fois » en automatisant la transmission des principaux certificats et attestations des entreprises délivrés par les administrations » ajoute Laure BEDIER.

Depuis le **1er avril 2018, la totalité des acheteurs publics doit accepter le DUME électronique**, si une entreprise fait le choix de son utilisation dans sa réponse à un appel d'offres. L'AIFE s'est vue confiée par la DAJ la mise en œuvre du Service DUME permettant de répondre à cette obligation en toute simplicité.

Depuis le 3 avril, un utilitaire a été mis à disposition des acheteurs et des fournisseurs permettant de créer, visualiser et télécharger des DUME. Il est accessible directement dans le portail Chorus Pro (*plate-forme de facturation électronique du secteur public opérée par l'AIFE*).

Afin de faciliter la transition vers le DUME, l'AIFE a également noué un partenariat avec cinq éditeurs pilotes de plateformes de passation de marchés (ATEXO, Ach@t Solutions, Atline, achatpublic.com et Omnikles) pour que le Service DUME s'intègre directement à l'environnement habituel des acheteurs publics et de leurs fournisseurs. Ces fonctionnalités, appuyées sur un ensemble de services exposés (API) mis à disposition par le Service DUME permettent d'intégrer des parcours utilisateurs de création des DUME dans la construction des consultations. **Ach@t Solutions et Atline ont déjà déployé ces fonctionnalités et les trois autres éditeurs de solutions doivent ouvrir leurs solutions au Service DUME avant la fin du mois.**

« A travers ce projet, l'AIFE renforce son positionnement comme acteur de la dématérialisation de la commande publique et contribue à nouveau à l'effort de simplification et de mutualisation des systèmes d'information de la sphère publique. L'idée, à terme, est bien que ce service DUME dématérialisé s'impose progressivement à tous comme la méthode unique de candidature à un marché public et cette solution convergera d'ailleurs avec la procédure de Marché Public Simplifié (MPS) d'ici un an » ajoute Régine Diyani.

AIFE

<http://www.economie.gouv.fr/aife/>

DAJ

<https://www.economie.gouv.fr/daj>